

« SI TOUS LES FRANÇAIS FAISAIENT COMME GENESTE, »

QU'ARRIVERAIT-IL ? »
demande au procès de Lille le procureur, QUI EXIGE DIX ANS DE PRISON

N° 492 — Jeudi 6 MARS 1958

« PROLETAIRES DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS » HEBDOMADAIRE : 30 francs.

LA VÉRITÉ

PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE (TROTSKYSTE)

REDACTION ADMINISTRATION :
5, Rue de Charonne, PARIS (XI^e). Tél.: ROQ. 69-52



SECTION FRANÇAISE DE LA QUATRIÈME INTERNATIONALE

ABONNEMENTS: 1 an: 1.200 F; 6 mois: 600 F; 3 mois: 350 F
Etranger: 1 an: 1.500 F
C.C.P. Société de Presse, Edition et Librairie 6032-01 Paris

POUR LE JEUNE METALLO, SYMBOLE DE LA SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS FRANÇAIS ET DU PEUPLE ALGERIEN

Un ouvrier de 28 ans, d'apparence chétive, à la santé fragile, affaibli par les dix mois qu'il a déjà passés en prison cellulaire — et par la grève de la faim de longue durée qu'il a soutenue à la maison d'arrêt de Loos (Nord) pour réclamer le régime politique — comparaisait le jeudi 27 février devant le tribunal correctionnel de Lille.

Que lui reproche donc le Parquet, dont

le représentant allait bientôt le traiter de « traître » et « d'assassin » ?...

Henri Geneste est accusé d'avoir mis ses actes en accord avec ses idées. Il croit au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il entre en contact avec des militants du Mouvement National Algérien, des ouvriers comme lui. Il croit en la justice de leur cause, de leurs aspirations à bâtir une Algérie libre, démocratique et fraternelle.

Il a vu les grands partis « ouvriers trahir la cause du peuple algérien, voter les pouvoirs spéciaux de guerre totale, saboter la lutte des rappelés, chloroformer la classe ouvrière française, rendant ainsi possible la prolongation d'une guerre fratricide, d'une guerre atroce, pour le seul bénéfice des colons milliardaires et de leurs complices. Tout naturellement, il offre son aide aux militants messalistes. Et, pendant quelques mois, jusqu'à son arrestation, le 29 avril 1957, il les aidera à roncoxyper les tracts où sont développées les idées de justice et de liberté que Messali Hadj a semées dans son peuple depuis plus de 30 ans.

C'est pourquoi il se retrouvait l'autre jour — à côté de dix travailleurs algériens, ses frères — sur le « banc d'infamie », devant le tribunal correctionnel de Lille.

Sans que ce travailleur sans prétention l'ait souhaité ou prévu, ses actes ont déjà fait de lui comme un symbole. Le symbole de la solidarité, affirmée envers et contre tous, des travailleurs français et du peuple algérien — cette solidarité, cette fraternité que précisément le président du M.N.A., Messali Hadj, ne manque jamais de souligner à chaque occasion. « Son geste », a pu écrire le journaliste socialiste Jean Rous à son avocat, « n'est pas une atteinte à la sûreté de l'état mais, au contraire, une sûreté pour sauvegarder l'amitié des Algériens, au delà des tragiques événements actuels ». Et l'assemblée générale de la Fédération Unie des Auberges de Jeu-

nesse, a pu « fidèle à l'idéal de paix et de fraternité des A.J., même si certains de ses membres n'approuvent pas nécessairement la manière dont Henri Geneste a mis en pratique cet idéal », réclamer sa mise en liberté provisoire et inviter tous ses militants à lutter dans ce but.

Aussi bien, la violence extraordinaire du réquisitoire du substitut, traitant Geneste de « traître » et « d'assassin » et requérant contre lui 10 ans de prison, alors qu'il se bornait à réclamer « l'application de la loi » contre les dix travailleurs algériens qui comparaissent avec lui — cette violence a stupéfié même les habitudes des audiences du tribunal civil de Lille, pourtant réputé pour la sévérité de ses verdicts contre les nationalistes algériens. Pour ce substitut lui aussi, Henri Geneste apparaissait comme un symbole et le symbole de quelque chose qu'il aurait voulu pouvoir anéantir.

Les informations que nous publions sur le procès de Lille sont tirées des documents qu'a communiqués à toute la presse le Comité de Défense d'Henri Geneste (1).

Le tribunal de Lille rendra son jugement le 13 mars. Souhaitons qu'il soit conforme au vœu de toute l'opinion ouvrière et démocratique, et que Geneste soit libre le 13 mars.

(1) Correspondance et adhésions à Jean Ribes, 2 rue Eugène Sue, Paris 18^e.

LE REQUISITOIRE DU SUBSTITUT

Il s'agit d'une affaire très simple, d'une affaire qui, en ce qui concerne les Nord-Africains, est analogue à celles que votre tribunal juge couramment. Toutefois, parmi eux, il y a un Européen et, qui plus est, un Français. Je requiers, en ce qui concerne les Nord-Africains, l'application de la loi.

Mais l'affaire a pris un côté exceptionnel et, dirai-je, dramatique, du fait de la participation d'un Français : Geneste, qui a mis à la disposition de ces militants messalistes son atelier et le matériel dont il disposait. C'est là une conduite inqualifiable. Généralement, lorsqu'un accusé fait des aveux, je considère cela comme un point en

sa faveur. Mais, dans votre cas, Geneste, je ne puis dire la même chose. Par vos actes, vous avez soutenu des attentats contre la France et des crimes contre les particuliers. Vous êtes un traître. Geneste a déclaré à l'instruction : « J'estime que les aspirations (Suite page 2).

PAS DE CANDIDATURE TROTSKYSTE LE 16 MARS

On n'a guère laissé au vieux Cachin le temps de refroidir avant de commencer à s'agiter, sans pudeur, non autour de son cercueil, mais de la place laissée libre au Palais-Bourbon...

Il est vrai que la place est bonne !

Les résultats de ces élections partielles du second secteur de Paris pourront être un indice, parmi d'autres, de la situation politique. Mais la signification profonde de ces élections partielles est autre : elles sont une manifestation parlementaire et elles sont dans cette mesure, pour tous ceux qui se refusent à faire face aux vrais problèmes, l'occasion de faire assaut de démagogie. Tous ceux-là tenteront de faire de ces élections un miroir aux alouettes où se perdra la volonté populaire...

Participer ou ne pas participer aux élections n'est pas pour nous une question de principe. Il est des cas où l'on peut plus utilement s'opposer au parlementarisme en se servant de ses propres armes. On peut donner un caractère révolutionnaire à une candidature ouvrière.

Mais aujourd'hui, deux ans après l'escroquerie monstre du 2 janvier 1956, nous jugeons plus utile de

nous tenir hors de ce combat des plus douteux.

La lutte pour la satisfaction des revendications de la classe ouvrière, pour la paix en Algérie, ne passe pas aujourd'hui par les tréteaux électoraux.

Nous laisserons la bataille de crabes se faire sans nous. Comme de coutume, la droite se

F. F.
(Suite page 3).

FRONT UNI POUR LA DEFENSE DES LIBERTES !

Le gouvernement français pratique avec obstination la politique de l'autruche, qui met la tête dans le sable pour ne pas voir ce qui la menace...

Le monde entier sait que ni la

répression policière ni la guerre ne parviennent à mettre à genoux le peuple algérien, le monde entier sait qu'en Algérie on a torturé, assassiné. Mais, en France, on doit faire semblant de ne pas le

savoir ; on ne saurait parler des méthodes employées par les forces de répression.

Henri Alleg, ancien directeur d'« Alger Républicain », avait été torturé par des parachutistes du 10^e D.P.E. à El Biar. On vient de publier son récit ; ce terrible réquisitoire n'a pas fait l'objet d'un démenti, n'a pas provoqué un seul commentaire officiel ; on l'ignore. Un quotidien en publie des extraits ; on laisse faire ; puis « France-Observateur » à son tour en publie des extraits, précédés d'un commentaire.

Ce commentaire est jugé offensant pour l'armée, et l'on saisit « France-Observateur ».

Dans cette affaire se manifeste la volonté bien arrêtée des tenants de la guerre à tout prix de faire taire toute presse d'opposition. A défaut de pouvoir obtenir, comme ils le désirent, la paix des cimetières en Algérie, ils tiennent à ce que règne en France le silence de la mort.

Comme la liberté de réunion, la liberté de la presse tend à devenir un vain mot ; les saisies se multiplient en même temps que les « ultras » réclament à grands cris l'intervention de l'appareil répressif.

Rappelons, à ce sujet, que plusieurs camarades du P.C.I. (trotskyste) sont toujours menacés par la répression. Les camarades Bloch,

F. FORGUE,
(Suite page 3).

« ...L'indépendance des peuples colonisés est un fait déjà inscrit dans l'histoire »

UNE INTERVIEW DE MESSALI HADJ

Le numéro 6 du bulletin d'information du M.N.A., en date du 28 février, publie une interview de Messali Hadj dont nous croyons nécessaire, pour l'information de nos lecteurs, de reproduire ci-dessous de larges extraits.

Q. — Que pensez-vous des événements de Sakiet-Sidi-Youssef ?

R. — En vérité, les événements de Sakiet-Sidi-Youssef sont la conséquence logique de la politique concernant les rapports franco-tunisiens, politique qui n'a jamais été ni précise, ni franche, ni honnête.

Actuellement, l'opinion publique française se demande comment la

France et la Tunisie en sont arrivées là. C'est pourquoi nous devons pour l'opinion algérienne, française et internationale, replacer les événements de Sakiet-Sidi-Youssef dans leur véritable contexte.

Au moment où, en 1955, Bourguiba a été conduit à Matignon pour signer les accords, on s'est refusé à considérer le Magaireb A. (Suite page 3).

LE PROCES D'HENRI GENESTE

(Suite de la 1^{re} page)

des Musulmans algériens sont légitimes ; je pense que le peuple algérien a droit à son indépendance ».

Autrement dit, il approuve les attentats contre la France et les crimes contre les particuliers dont

il s'est fait le complice. Vous admettez ces crimes, Geneste, vous blâmez nos soldats qui combattent en ce moment en Algérie. Je vous en remercie au nom de la Nation française que je représente ici. Je vous le dis en face, Geneste : vous êtes un traître et un assassin.

Je requiers contre Geneste le maximum de la peine. L'article 80 du Code Pénal prévoit jusqu'à 5 ans de prison, mais cette peine peut être doublée puisqu'il s'agit d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Je requiers 10 ans de prison contre Geneste.

QUE DEMANDE LE M.N.A. ?

Les hommes qui comparaissent devant vous sont poursuivis, soit comme militants du M.N.A., soit, pour le cas de Geneste, pour avoir aidé les militants du M.N.A. Il est donc nécessaire d'examiner comment le M.N.A. conçoit l'indépendance.

Messali Hadj, président du Mouvement National Algérien, déclarait récemment à un journaliste qui lui demandait :

« Comment concevez-vous l'avenir France-Maghréb ? ».

— « Je suis convaincu que tous les Algériens et tous les grands dirigeants des mouvements nationalistes de l'Afrique du Nord souhaitent la constitution d'un ensemble France-Maghréb.

Si l'on veut parvenir à ce résultat, il faut d'abord libérer l'Algérie mais aussi dissiper toute méfiance entre Maghrébins.

L'Algérie, telle qu'elle est géographiquement, territorialement, doit pouvoir se constituer en Etat algérien. Ainsi, le peuple algérien et les peuples frères pourront discuter librement et se mettre d'accord sur la meilleure méthode pour construire un Maghréb arabe digne de ce nom.

Cette construction ne peut se faire que dans la démocratie, la justice et le respect de chaque peuple.

« C'est de cette façon que l'on pourra constituer un véritable Commonwealth du type britannique qui permettra une libre coopération dans tous les domaines du Maghréb et de la France. Cette construction maghrébine et cette coopération avec la France nous permettront à la fois d'améliorer le sort de notre peuple, d'élever son niveau de vie et de bâtir son avenir sur les solides fondations de la démocratie et du progrès social.

Les peuples maghrébins entendent en effet que leur libération ait son expression dans le domaine social comme dans le domaine politique ».

LES ATTENTATS

Enfin, ces hommes ne sont poursuivis que pour des tracts, des faits d'opinion. M. le procureur parlait, dans son réquisitoire, de crimes contre les particuliers. Il est certain que l'opinion publique a été profondément impressionnée par certaines violences graves.

Il n'en est que plus nécessaire de rappeler ici que la direction du Mouvement National Algérien déplore ces attentats. Après une initiative d'Albert Camus, qui avait entrepris cette tâche noble de réaliser une « trêve civile » pour que soient épargnés les femmes et les enfants, de part et d'autre, en Algérie, Messali Hadj, président du M.N.A., lançait, le 1^{er} septembre 1957, un appel au peuple algérien dans lequel il déclarait notamment :

REPLIQUE DU SUBSTITUT

Après la plaidoirie de la défense, il est nécessaire de préciser certains points. Ce que j'ai dit exprime ma pensée et mes sentiments et je n'en retire rien. Néanmoins, il faut que je ne me fasse bien comprendre : je n'ai pas établi de discrimination entre les inculpés ; ce sont tous des nationaux. Toutefois, une discrimination doit se faire entre des Nord-Africains qui sont liés à certaines

« Il faut le dire nettement : cette situation risque de soulever contre la cause algérienne de la liberté, l'opinion française et internationale. De nombreux amis français qui, de tout temps, nous ont soutenus, éprouvent inquiétude et angoisse. A l'étranger, des hommes et des organisations dont la sympathie est acquise au droit du peuple algérien à disposer de lui-même, s'interrogent sur l'issue de cette dramatique situation. Il en est ainsi au sein des Nations-Unies.

Ainsi, nos adversaires utilisent ces actes fratricides pour s'efforcer de présenter la cause algérienne comme un simple règlement de comptes. C'est pourquoi il faut briser ce complot contre notre peuple.

Naturellement, tous les yeux sont tournés vers les responsables des grands mouvements nationalistes. Pour ma part, j'ai toujours agi dans le sens d'appeler notre peuple dans son ensemble et tous les patriotes pour que cessent ces assassinats, ces crimes et cette folie. Je sais que tant en Algérie qu'en France, l'écrasante majorité du peuple algérien réprouve et condamne ces actes ».

Effectivement, après la publication de cet appel, pendant plus de 15 jours, les attentats cessèrent totalement. C'est alors que, de l'extérieur, certains dirigeants préparent l'assassinat des dirigeants de l'Union des Syndicats de Travailleurs Algériens. En moins de 3 semaines tombaient Ahmed Bekhat, secrétaire général de l'U.S.T.A., Abdallah Ghilali, secrétaire général adjoint, et de nombreux autres dirigeants régionaux et locaux, ce qui provoqua la reprise des attentats. Ceci ne concerne pas directement mes clients, mais j'ai tenu à le dire car je ne voulais pas qu'il y eût d'arrière-pensée dans ce procès.

M. Dechezelles cite ensuite des exemples de jugements récents rendus dans des cas semblables, notamment celui de 2 Français qui ont imprimé 4 ou 5 numéros de la « Voix du Peuple », organe clandestin du M.N.A., et n'ont été condamnés qu'à deux mois de prison avec sursis.

Faudra-t-il qu'il soit dit qu'il y a, en France, deux justices ?... L'une concernant les écrivains, les journalistes connus, les hommes qui occupent des fonctions représentatives, et l'autre pour les modestes travailleurs ?... Ces travailleurs ont une raison, un esprit, un cœur, une sensibilité.

Henri Geneste a estimé que les aspirations du M.N.A. au droit du peuple algérien à disposer de lui-même étaient légitimes. Il a voulu, par ses actes, manifester la solidarité des travailleurs français et des travailleurs algériens. Il n'est pas, à mes yeux, un « traître » ou un « assassin », mais un travailleur digne de respect. Il a déjà passé en prison près de 10 mois.

Le tribunal, j'en suis persuadé, rendra un verdict qui lui permettra de retrouver aussitôt la liberté.

DERNIERE INTERVENTION DE MAITRE DECHEZELLES

Ou bien les inculpés sont tous des Français et ils doivent être jugés dans les mêmes conditions. Ou bien l'un d'eux : Geneste, parce qu'il est un Français, né et éduqué en France, est, par là même, désigné spécialement à la répression.

N'avez-vous pas senti, au contraire, que si Henri Geneste a agi comme il l'a fait, par conviction et

par idéal, ce sont certaines idées françaises, c'est l'esprit même de la grande révolution française de 1789 et des révolutions françaises du 19^e siècle qui sont à l'origine de ses pensées et de ses actes ?... A mon sens, Geneste, bien loin de trahir ces idées et cette éducation-là, se situe dans la véritable tradition française, qui est une tradition de démocratie et de liberté.

La plaidoirie de Maître Yves Déchezelles

LES faits retenus par l'accusation contre les prévenus sont relativement anodins. Mais, après le réquisitoire, l'affaire apparaît comme grave et même dramatique. Il semble qu'entre tous les prévenus, M. le substitut ait fait une discrimination. De la part de certains d'entre eux, les actes qui leur sont reprochés lui apparaissent, comme toute, comme assez naturels et explicables. De la part de Geneste, un Européen, un Français, ils seraient inadmissibles. Et contre lui, il requiert 10 ans de prison.

Cela voudrait donc dire qu'il y a ici un certain nombre de gens qui ne sont pas des Français et dont il est donc en quelque sorte normal qu'ils demandent une patrie, alors que, pour Geneste, un Français, la situation serait différente. Une telle discrimination est contraire à la fois à notre droit constitutionnel et à notre droit positif.

QUI EST GENESTE ?

Contre Geneste, il y a les faits retenus par l'accusation. Mais il ne s'est pas dérobé devant ses responsabilités. Dès le début, il a déclaré avoir agi par conviction, en accord avec certaines aspirations et revendications du M.N.A. Geneste n'est pas un nationaliste algérien mais, en tant que travailleur et démocrate français, il comprenait les aspirations des travailleurs du M.N.A.

Il a d'ailleurs agi d'une manière parfaitement désintéressée. Les sommes d'argent qu'il a reçues représentent seulement ce qui lui était strictement nécessaire pour vivre. Il en envoyait d'ailleurs une partie à sa famille. Tous les renseignements recueillis par la police sur ses antécédents à Clermont-Ferrand sont excellents. Ses employeurs, aux entrepôts du Casino, grosse entreprise d'alimentation à succursales multiples où il avait été élu délégué du personnel sur une liste de la C.G.T., ont déclaré néanmoins qu'il n'avait fait l'objet d'aucune remarque défavorable. Un autre employeur, le dernier en date, a donné également les meilleurs renseignements sur lui (1).

Il a été, enfin, suggéré qu'il aurait abandonné sa femme et ses deux enfants lorsqu'il a quitté Clermont-Ferrand pour Paris. Il suffit de souligner que sa femme a fait le long voyage depuis Clermont pour venir ici assister à cette audience.

Voilà le « traître » et « l'assassin » que l'accusation vous a présenté !... Arrivé à Paris, il entra en rapport avec Si Ibrahim, dirigeant du M.N.A., et estima que les revendications de ces nationalistes algériens étaient justes.

D'AUTRES « TRAITRES »

Je pose la question : combien de grands intellectuels, de grands écrivains et hommes de science ont reconnu que certaines revendications des Algériens étaient justes ? Alors, si Geneste est un traître et un assassin, il y a dans nos Universités et aux plus hauts postes de ce pays, une pléiade de traîtres et

(1) Geneste avait quitté le « Casino », où il travaillait comme manœuvre, pour suivre un cours de formation professionnelle accélérée et apprendre le métier de traicseur.

d'assassins. Quel sort, par exemple, faudrait-il réserver à l'homme qui a écrit :

« C'est pour permettre à 1.300 colons de s'établir, c'est pour caser 10.000 fonctionnaires que nous nous sommes battus au Tonkin, au Dahomey, que nous nous battons encore au Soudan et que 7.000 Français sont morts des fièvres à Madagascar ».

«...On a tué, massacré, violé, brûlé, pillé tout à loisir dans un pays sans défense... L'histoire de cette frénésie de meurtres et de rapines ne sera jamais connue, les Européens ayant trop de motifs de faire silence et les Chinois demeurant sans histoires pour l'écrire (...). On se souvient peut-être de ces monceaux de nègres que les instantanés de « L'Illustration » nous montrèrent fustigés, les mains liées au corps. C'était notre civilisation de douceur et de justice qui passait en Afrique. Quelques « âmes sensibles » s'émeurent. On recommençait le lendemain. Depuis, on a fait pire. Et les groupes coloniaux parlementaires font des réunions tout express pour sabler le champagne à la gloire des massacreurs ».

Cet homme n'était autre que Georges Clemenceau !

Je pourrais citer une multitude de textes analogues, émanant des plus hautes personnalités. Dans notre pays, l'opinion est libre, on a le droit de se prononcer contre le colonialisme. Il y a un peu plus d'un an, à La Rochelle, j'ai défendu des militants de la Nouvelle Gauche qui avaient distribué un tract dont voici le texte :

« Parce que, depuis des dizaines d'années, nos gouvernements refusent délibérément de tenir compte des aspirations légitimes du peuple algérien, tenant les Arabes dans la misère et la déchéance, et faisant hurler les hommes sous les tortures de la police, l'insurrection a éclaté en Algérie.

Le gouvernement maintient le contingent, mobilise partiellement pour « rétablir l'ordre » en Algérie, en fait, pour mener une guerre atroce contre un peuple qui revendique sa liberté.

Pas un soldat pour cette guerre coloniale !

Pas un impôt pour l'alimenter !

Cessez les représailles collectives ! Engageons des pourparlers avec les représentants qualifiés du peuple algérien en vue de la cessation des hostilités et de l'établissement d'une véritable démocratie algérienne ».

Les auteurs du tract étaient inculpés sur la base de l'article 80, d'atteinte à la sûreté de l'Etat, comme l'est aujourd'hui Geneste. Ils ont pourtant été acquittés avec les attendus que voici :

« Attendu que le texte est l'expression d'une opinion,

Que cette opinion procède du principe de la liberté,

Que cela constitue un appel à l'apaisement des passions et à la réconciliation des peuples,

Qu'il ne peut être ainsi considéré comme attentatoire à la sûreté extérieure de l'Etat, ni comme portant atteinte à son autorité et à l'intégrité de son territoire... ».

Le procureur de la République n'a pas fait appel à minima contre ce jugement. Mais le procureur général a interjeté appel dans les deux mois. Néanmoins, la Cour d'Appel de Poitiers a confirmé le jugement du tribunal de La Ro-

chelle avec les considérants suivants :

« Attendu que la loi pénale est d'application stricte,

que, aux termes de la constitution française, le fait de demander qu'il soit tenu compte des « aspirations du peuple algérien » et qu'il « soit engagé des pourparlers avec les représentants du peuple algérien » ne caractérise pas de façon certaine la volonté des prévenus Bouscasse, Tardy et Dubois de porter atteinte à l'intégrité du territoire français en Algérie, ou de soustraire à l'autorité de la France une partie de ce territoire,

Que le délit n'est donc pas suffisamment établi, ni par suite, le fait de complicité reproché à Saintard... ».

L'INDEPENDANCE DES COLONIES

Peut-être, direz-vous, mais ce qu'il est interdit d'exprimer, c'est l'indépendance et, en particulier, l'indépendance de l'Algérie. Geneste n'est pas le rédacteur des tracts qu'il a ronéotypés, mais il en approuve l'esprit, parce qu'il est partisan de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, proclamée en premier lieu par la révolution française de 1789.

A l'instruction, le juge lui a posé la question suivante :

« Je vous fais remarquer qu'il est affirmé dans l'un de ces tracts que le mouvement vers l'indépendance des peuples coloniaux est irrésistible. Etes-vous d'accord avec cette affirmation ?

— Oui », a répondu Geneste.

Mais quel était l'homme qui, au cours de la campagne électorale de décembre 1955, a parlé avec éloquence de l'immense courant qui emportait les peuples dépendants vers leur indépendance ?... C'était Max Brugal, secrétaire général adjoint du parti socialiste S.F.I.O.

Alors, si Geneste, modeste travailleur, est un traître et un assassin, qu'attendez-vous pour poursuivre M. Brugal ?...

Enfin, c'est M. Guy Mollet lui-même, secrétaire général de la S.F.I.O. et, à l'époque, président du Conseil qui, le 6 février 1956, interviewé à Alger, déclarait ce qui suit :

Guy Mollet. — « Si les rebelles veulent se faire représenter, ils n'ont qu'à se présenter aux élections ».

Question. — « Mais les candidats pourront-ils, en cas d'élections, inscrire l'indépendance à leur programme ? ».

Guy Mollet. — « Bien sûr. J'appelle d'ailleurs des élections sincères des élections où personne ne sera inquiété pour les idées qu'il aura défendues ».

Dans l'instabilité générale de nos gouvernements, il y a une personnalité qui est stable. C'est M. Houphouët-Boigny, ministre de tous les gouvernements successifs. M. Houphouët-Boigny n'a-t-il pas déclaré, à la conférence des partis africains qui vient de se tenir au Palais-Bourbon que, pour lui aussi, le courant vers l'indépendance des anciennes colonies était inéluctable et irrésistible ? ?

SOUSCRIVEZ
pour la libération
d'Henri GENESTE
C.C.P. Jean Ribes
— 9693-28 Paris —

Allemagne de l'Est

MARIONNETTES ET TRAVAILLEURS

ON assiste actuellement en Allemagne de l'Est à de profonds remaniements au sein de l'appareil du SED. Les mêmes dénonciations que par le passé sont utilisées dans cette triste farce dont les acteurs, un moment disparus dans

les coulisses, reparaissent sur la scène pour porter contre leurs accusateurs d'hier les mêmes coups dont ceux-ci les avaient accablés. Mais le metteur en scène reste inamovible : Ulbricht semble toujours tenir solidement l'appareil.

Au C.C. de janvier, Schirdewan, Oelssner, Wollweber ont été accusés d'activité anti-parti. Quelques jours après, Selbmann subissait les mêmes attaques. Ziller aurait sans doute eu à payer les mêmes frais s'il ne s'était suicidé en décembre dernier.

Qui sont ces hommes sur qui l'on jette soudain l'anathème ?... Bureaucrates libéraux à la recherche d'une « voie allemande vers le socialisme », désireux d'« assouplir » le régime bureaucratique et de « beurrer » le marxisme ?... Leur conversion serait, en ce cas, bien tardive. Wollweber, ministre de la sécurité d'Etat, a dirigé la répression contre les travailleurs révolutionnaires après juin 53. Selbmann, pris à partie par les maçons de la Stalin-Allee, a hurlé à la curée contre les travailleurs. Schirdewan et Oelssner, dans les semaines décisives des révolutions hongroise et polonaise, ont été les chiens de garde de la bureaucratie, ses hommes de choc contre les intellectuels et étudiants révolutionnaires.

Le vice-président du Conseil, Rau, reproche à Schirdewan d'avoir voulu remplacer Ulbricht à la tête du parti, etc., d'avoir préconisé une « politique prudente » dans la gestion de l'Etat ! Oelssner se voit reprocher ses conceptions « liquidatrices » dans le domaine de l'agriculture et son « incrédulité en la force du parti »... Il aurait également élaboré des théories « non-fondées » sur la pénurie de ravitaillement et de produits de consommation courante. Selbmann, qui est à Moscou, est accusé d'arrogance et de prétention, d'avoir une mentalité de « manager ». Wollweber, lui, se voit reprocher d'avoir aidé à l'ascension de Selbmann... Bien entendu, les accusateurs ont seuls la parole. Seul le tout-puissant Ulbricht, maître de l'appareil avec la bénédiction de Khrouchtchev, sait sans doute ce qu'il en était des théories défendues par les déviationnistes de l'heure...

C'est qu'en réalité Ulbricht cherche à réaliser une manœuvre qui lui permette de reprendre du champ dans une situation intérieure explosive. La crise économique, le carcan qui pèse sur les travailleurs, la haine des étudiants contre la « culture dirigée », les difficultés de politique extérieure ont aujourd'hui créé en Allemagne Orientale une tension sérieuse entre l'appareil et les masses. Ce n'est sans doute pas par hasard qu'on voit aujourd'hui remonter à la surface un homme comme Anton Ackermann, exclu du Bureau Politique après les événements de Berlin-Est en juin 53, après lesquels... ce n'était un secret pour personne... il avait soutenu la thèse de la responsabilité d'Ulbricht. De même, Franz Dahlen, liquidé en 53, peu avant l'insurrection, reparait pour dénoncer lui aussi les « putschistes à l'intérieur du parti »... Un rideau de fumée est ainsi jeté sur les activités passées, les responsabilités exactes, les thèses soutenues. Ulbricht pratique l'amalgame, comme le lui a enseigné son maître Staline : aucun bureaucrate de l'appareil n'échappe finalement à l'opprobre générale. Face à Ulbricht-Rakosi, il n'y aura ni Nagy ni Gomulka... Tous se dénoncent mutuellement dans un chassé-croisé savamment organisé. C'est que tous, en réalité, ont trempé les mains dans la politique contre-révolutionnaire du stalinisme allemand. Qu'ils aient ou non la peste, tous les rats restent sur le navire.

Les travailleurs demeurent à l'écart de ce qu'on leur fait de l'ère. L'accroissement des normes, les difficultés de la production contribuent à leur faire prendre conscience du véritable problème. En juin 53, ils ont montré qu'ils sa-

vaient comment s'y prendre pour réduire l'appareil au silence. Cette expérience vit encore dans leur conscience. Récemment, on apprenait une grève des travailleurs dans le district de Kottbus. A Dresde, de se sont produits des heurts entre ouvriers et « groupes de combat armés ». A Brandebourg, dans les ateliers de chemins de fer, à Dresde, dans les aciéries les travailleurs ont forcé leurs délégués syndicaux à ajourner les décisions récentes qui, sous couleur de « consolidation des conquêtes de socialis-

me », signifient en réalité augmentation de l'horaire de travail et hausse des normes. A Finsterwalde, les ouvriers ont fait grève contre cette hausse.

C'est cette prise de conscience, c'est le début de cette renaissance de l'action ouvrière qui provoquent ces clapotis dans la mare de l'appareil. Les travailleurs savent qu'ils n'ont rien à attendre de ces tristes farces bureaucratiques et qu'ils doivent eux-mêmes prendre leur sort en main.

R. BERGMANN.

Une interview de Messali Hadj

(suite de la page 1)

monwealth France-Afrique du type anglais. Toute immixtion intéressée dans les affaires internes algériennes est non seulement inadmissible, démocratiquement parlant, mais encore apporte un élément de désordre et de division qui peut avoir des conséquences extrêmement graves sur les relations des peuples maghrébins.

Q. — Est-il vrai que des contacts entre le F.L.N. et le M.N.A. ont été pris en vue d'un futur rapprochement ?

R. — Cette question est quelque peu mal posée, car en vérité il n'y a pas de contacts entre le M.N.A. et le F.L.N. Cependant, il y a un certain nombre de militants et de dirigeants F.L.N., dans le passé, adhérents au M.T.L.D., qui commencent à manifester une lassitude de cette formation et désirent revenir à leur ancien parti. Cette idée se développe largement et nous pensons qu'elle prendra encore de l'extension dans les semaines à venir. Vous comprendrez certainement qu'il m'est impossible de donner des précisions sur des affaires qui ne sont pas encore arrivées à ce point où des décisions sont prises.

Certains bruits en provenance de Rabat et des milieux proches du quai d'Orsay affirment que des dirigeants importants F.L.N. sont complètement en désaccord avec le clan qui dirige actuellement du Caire et de Tunis. Personne, dans les milieux politiques, n'ignore les graves dissensions au sein du F.L.N. Pour le moment, je le répète, c'est tout ce que nous pouvons dire.

On a estimé qu'il suffirait d'une petite autonomie interne pour calmer la Tunisie afin d'avoir les mains libres en Algérie.

On a agi de façon identique avec le Maroc. L'idée était d'entraîner les deux anciens protectorats à aviser la politique coloniale française en Algérie. Certes, de tels accommodements sont aisés à réaliser sur le papier, mais il ne sont pas de longue durée et la réalité, toujours têtue, finit par s'imposer.

Il faut véritablement tout ignorer du Maghreb arabe et du passé historique de ses nombreuses dynasties pour croire que dans une période révolutionnaire, il serait possible d'extraire l'Algérie du bloc nord-africain afin d'en faire une colonie de peuplement et d'exploitation.

...Si l'on veut vraiment mettre fin aux incidents des frontières tunisienne et marocaine, il faut mettre fin aux causes qui les ont créés.

Il faut donc, en conséquence, revenir au problème algérien, le considérer comme le problème politique central. Il faut absolument trouver sa véritable solution qui est politique. Ainsi donc, en supprimant la cause des conflits multiples, seront naturellement évités des événements aussi douloureux que ceux de Sakiet-Sidi-Youssef.

Q. — Croyez-vous proche la solution du problème algérien ?

R. — Je le crois. Du moins, j'espère. Pour cela, il est indispensable que le Gouvernement français fasse preuve de bonne volonté et revienne à la solution véritable qui mettra fin à l'effusion de sang en Algérie et aux incidents de frontières.

Il faut également que le Maroc et la Tunisie clarifient leur position et prennent une conscience algérienne de ce que le peuple algérien veut sa liberté, sa dignité, son droit sacré à la libre disposition et entend que toutes les richesses du patrimoine algérien soient exploitées dans un véritable Com-

monwealth France-Afrique du type anglais. Toute immixtion intéressée dans les affaires internes algériennes est non seulement inadmissible, démocratiquement parlant, mais encore apporte un élément de désordre et de division qui peut avoir des conséquences extrêmement graves sur les relations des peuples maghrébins.

Q. — Est-il vrai que des contacts entre le F.L.N. et le M.N.A. ont été pris en vue d'un futur rapprochement ?

R. — Cette question est quelque peu mal posée, car en vérité il n'y a pas de contacts entre le M.N.A. et le F.L.N. Cependant, il y a un certain nombre de militants et de dirigeants F.L.N., dans le passé, adhérents au M.T.L.D., qui commencent à manifester une lassitude de cette formation et désirent revenir à leur ancien parti. Cette idée se développe largement et nous pensons qu'elle prendra encore de l'extension dans les semaines à venir. Vous comprendrez certainement qu'il m'est impossible de donner des précisions sur des affaires qui ne sont pas encore arrivées à ce point où des décisions sont prises.

Certains bruits en provenance de Rabat et des milieux proches du quai d'Orsay affirment que des dirigeants importants F.L.N. sont complètement en désaccord avec le clan qui dirige actuellement du Caire et de Tunis. Personne, dans les milieux politiques, n'ignore les graves dissensions au sein du F.L.N. Pour le moment, je le répète, c'est tout ce que nous pouvons dire.

(suite de la page 4)

tres d'Apprentissage C.G.T., non affilié à la F.E.N. Je crois qu'il y aurait de quoi rire !

Ce qui est surtout inadmissible dans la lettre de Lejeune, ce sont ses considérations sur la « démocratie », sur les dirigeants qui refusent de « laisser la place ». Il se déroule en ce moment des élections pour la direction du SNES de la région parisienne. Plusieurs listes sont en présence. Celle qui est dirigée par Letonturier et comprend notamment Ruff et Chéramy, équipe sortante, sans doute les « bonzes à balayer » dont parle Lejeune, et deux autres listes : les frais de propagande électorale sont payés par le syndicat qui a diffusé à tous les syndiqués le matériel électoral, les professions de foi, etc... L'une des deux listes qui s'opposent à la liste Letonturier est conduite par un « jeune » du 19 novembre : est-ce cela l'équipe « jeune » que désire Lejeune ?... Je ne pense pas.

Il ne reste alors que la liste conduite par les amis de Guilbert.

C'est le droit de Lejeune d'être pour sa victoire. Mais ce n'est pas son droit de vouloir la présenter avec un autre visage que le sien : les amis de Guilbert sont ceux qui ont approuvé les pouvoirs spéciaux, soumis de tout temps l'action syndicale aux nécessités dictées par les manœuvres du P.C.F. sur le plan parlementaire, ceux qui, il y a quelques semaines, ont refusé que figurent sur la plate-forme de grève prévue par le SNES les revendications adoptées au Congrès de Grenoble pour mettre fin à l'enseignement au rabais » que Lejeune dénonce à juste titre. Lejeune veut-il nous faire croire que la liste ex-cogéliste défend l'augmentation égale pour tous ? Ce serait simplement drôle (Et, soit dit en passant, camarade Lejeune, il n'y a pas que les « bonzes » dans l'enseignement secondaire qui n'admettent pas cette revendication, mais de nombreux camarades sincèrement attachés à la hiérarchie, et se réclament de toutes les tendances).

Ce qui est surtout condamnable dans la lettre de Lejeune, à mon point de vue, c'est sa mauvaise foi. Les « bonzes », dit-il, empêchent les jeunes de s'exprimer en privant la base de toute responsabilité financière. Voire !... Si cela est vrai, Lejeune doit proposer en temps utile une modification des statuts du SNES sur la répartition des cotisations : elle sera soumise à tous les syndiqués et adoptée ou non, démocratiquement, au Congrès.

Ils « refusent de laisser la direction syndicale aux jeunes qui représentent maintenant la majorité » ? Voire !... Que ces jeunes se présentent : le SNES palera les frais de leur campagne électorale dans l'organisation, mettra les hommes de sa presse à leur disposition pour leur propagande, et ce sont les syndiqués de base qui décideront, démocratiquement, par un vote, quelle liste les représente véritablement. Si les jeunes sont d'accord avec Lejeune, s'ils représentent comme il dit la majorité, alors pas de question : que Lejeune présente sa liste jeune aux élections nationales à la C.A., et, grâce à la démocratie de fait qui régit au SNES et à la reconnaissance du droit de tendance, ils prendront la direction de l'organisation si la majorité des syndiqués leur fait confiance.

Mais Lejeune n'a pas fait cela. Il essaie de nous faire croire que c'est Guilbert qui représente les jeunes... Il n'y parviendra pas.

Camarade Lejeune, je te donne maintenant rendez-vous devant la base des syndiqués, dans les Congrès, lors des élections. J'espère que tu y apprendras ce qu'est, dans les faits et non les paroles, la démocratie syndicale, et je ne doute pas que, quand tu l'auras compris, ce n'est pas aux bureaucrates syndicaux formés à l'école de Staline que tu feras confiance, mais, comme tu le dis, « à l'action des jeunes prenant en mains leurs revendications », et j'ajoute dans le cadre de leur syndicat démocratique. Mais, crois-moi, ce jour-là, tu ne seras plus très loin de Chéramy.

PAS DE CANDIDAT TROTSKYSTE

(suite de la page 1)

divise autour de plusieurs candidatures « d'union ». Un candidat sérieux : Alexis Thomas, ancien combattant (bien sûr) et « apolitique », que patronnent Isorni et Taftinger. Très « Algérie française », très « libre entreprise », il a néanmoins un rival de valeur en la personne du général Billotte.

Les radicaux présentent Philippe Dechaire, mendésiste ce qui a provoqué une petite crise ! Les antimendésistes de la rue de Valois n'étaient pas contents et Dadaïer, comme d'habitude, menaçait de démissionner !

A « gauche », la S.F.I.O. présente Paul Parpais qui, comme éditorialiste du « Populaire », s'est surtout illustré comme défenseur inconditionnel de toutes les variations de l'équipe dirigeante du parti. Il préfère demeurer discret sur cette politique qu'il a pourtant tant chantée et il se réfère à Léon Blum.

Quant aux communistes, qui sont naturellement « pour le pain, la paix et la liberté », gageons que leur candidat : Gaston Auguet, sera frappé d'amnésie quant à certains pouvoirs spéciaux votés, il y a deux ans, par ses amis, et qu'il

demeurera bien vague quant aux moyens d'imposer à la bourgeoisie son magnifique programme.

Enfin, l'U.G.S. a tenu à présenter un candidat : Pierre Hespel. Certes, il sera plus à son aise que ses concurrents pour défendre son organisation. Mais nous ne pensons pas que l'attitude de l'U.G.S. aille dans le sens des objectifs qu'elle prétend défendre. Son Conseil National s'est en effet prononcé pour une politique de « désistements réciproques entre candidats de gauche ». Passons sur cette notion de « gauche », équivoque à souhait, puisque personne ne peut dire où commence la « gauche » ni où elle finit. Disons simplement que, par cette politique, l'U.G.S. accepte de jouer le jeu parlementaire. Sa campagne n'a plus pour objet de compter des voix sur un programme révolutionnaire ; elle tend à faire élire un député de « gauche ».

Le 2 janvier 1956, par dizaines et dizaines, des députés de « gauche » ont été élus pour faire la paix en Algérie.

Ils ont fait la guerre. Pas un ouvrier sérieux ne pourra croire aujourd'hui qu'un député de « gauche » de plus changera quoi que ce soit !

FRONT UNIQUE POUR LA DEFENSE DES LIBERTES I

(suite de la page 1)

Lambert, Renard et Just déjà condamnés à six mois de prison avec sursis pour les articles qu'ils avaient écrits dans LA VERITE, font actuellement l'objet d'une nouvelle instruction menée, cette fois, par la justice militaire. C'est ainsi que le juge militaire Giraud a récemment interrogé Stéphane Just au sujet de l'activité générale du P.C.I.

Des saisies arbitraires et des amendes pour « délits de presse », on en vient tout naturellement à une action, non seulement contre les moyens d'expression de notre parti, mais contre son existence légale !

Il est temps de réagir, de faire reculer la justice militaire, d'imposer la reconnaissance de la liberté de presse, d'opinion, de réunion.

Pour défendre ces droits élémentaires, indispensables à la classe ouvrière pour mener sa lutte, l'unité la plus large doit se réaliser.

Le président et le secrétaire général

ON raconte, dans les milieux syndicaux « Force Ouvrière », que Robert Bothereau, au retour de sa dernière entrevue avec M. Gaillard, était inquiet et préoccupé.

Pensez donc !... Chiffres en mains, le président du Conseil lui avait démontré que, pour élever « la masse salariale » de 4 à 5 %, il faudrait, entre autres :

- 1) Que les prix ne montent pas.
- 2) Que la guerre d'Algérie ne continue pas à pomper 2 milliards par jour environ.
- 3) Que les Américains continuent leur aide financière au-delà de 1958... et beaucoup d'autres choses !

Robert Bothereau est secrétaire général d'une confédération ouvrière, en principe chargée de défendre les intérêts ouvriers. M. Gaillard est président d'un gouvernement chargé de gérer les intérêts des capitalistes. En bonne logique, il ne devrait pas y avoir de langage commun entre le président et le secrétaire général.

Hélas, il n'en est rien ! Les problèmes de M. Gaillard sont ceux de Bothereau (de Frachon également d'ailleurs) qui, violemment ému et consterné par la « situation dramatique » de l'économie capitaliste, a mis au rencart toutes les revendications ouvrières.

x x x

Les syndicats ont une tâche précise : défendre en toute occasion et en toutes circonstances les intérêts des salariés.

La défense du régime et de « l'intérêt général », au nom desquels les dirigeants confédéraux refusent d'engager un combat efficace pour imposer les revendications ouvrières, ne sont que mensonge et duperie. Il n'y a pas d'intérêt commun entre un salarié exploité et son patron qui l'exploite. Le régime, qui expédie 500.000 jeunes au casse-pipe pour écraser les aspirations à la liberté du peuple algérien, n'est pas et ne peut être le régime des travailleurs. Ces constatations simples sont comprises par tout le monde.

x x x

Mais les difficultés commencent avec le camouflage de ces réalités élémentaires, camouflage opéré par les bureaucrates qui, chaque jour, manquent à leur mission en se plaçant volontairement sur le plan des ennemis de classe, aussi français qu'on peut l'être et non moins exploités. Le problème ne se situe d'ailleurs pas dans des questions de personnes. Les dirigeants syndicaux de toutes tendances ont été amenés à participer à toutes sortes d'organismes où ils côtoient et gèrent en commun, avec les représentants de l'Etat bourgeois et les représentants du patronat, l'économie dite nationale. Les représentants des syndicats siègent dans les comités d'entreprise, dans le conseil d'administration des entreprises nationalisées, au conseil national du Crédit, au conseil économique, à la Sécurité Sociale et ailleurs. En fait, dans tous ces organismes, les délégués syndicaux n'ont pas d'autre pouvoir réel que celui de gérer convenablement le « patrimoine » des capitalistes. Car tous les artifices notoires ne pourront jamais amener un cheminot, un ouvrier de la R.A.T.P., un employé de banque ou un mineur à admettre que la participation, par exemple, de Lebrun (C.G.T.) ou de Richard (F.O.) - sans parler des C.F.T.C. qui n'ont pas d'autres objectifs que de réaliser la bonne entente entre un patronat « social » et la classe ouvrière - au conseil économique depuis 12 ans a amélioré de quelque façon que ce soit le sort de la classe ouvrière.

Bien au contraire, les quelques milliers de délégués syndicaux de ces organismes bourgeois ont à peu près tous acquis cette mentalité de bon gestionnaire de l'économie et de l'Etat bourgeois.

Revendications dérisoires et super-hiérarchisées, grèves tournantes et échelonnées, hostilité à une augmentation uniforme et substantielle et à la grève générale, sabotage des manifestations sont les conséquences logiques de la position commune du secrétaire général de F.O. (ou de la C.G.T.) et du président du gouvernement des capitalistes, unis dans la défense du régime (patronal).

Victor LEPAGE.



Dans l'enseignement secondaire

DANS le cadre de la discussion ouverte sur les problèmes des enseignants du second degré, « La Vérité » a publié la semaine dernière une lettre du camarade Lejeune, de Compiègne, et la réponse de notre camarade Robert Chéramy, à qui « La Vérité » avait communiqué la lettre de

Lejeune. Nous publions aujourd'hui une lettre que nous avons reçue du camarade P. Broué, militant actif du Syndicat National de l'Enseignement Secondaire (SNES) à Paris. Les colonnes de « La Vérité », rappelons-le, demeurent ouvertes à tous ceux qui désireraient intervenir dans ce débat.

Chers camarades, Je viens de lire dans « LA VERITE » la lettre que vous a adressée le camarade Lejeune, de Compiègne, sur les problèmes des enseignants du second degré, ainsi que la réponse de mon bon camarade Chéramy, du Bureau du SNES. L'un des « pontes » ou « bonzes » visés par Lejeune dans sa lettre. Je suis d'accord avec Chéramy, mais je voudrais, en tant que jeune et en tant que responsable élu, donner pour vos lecteurs quelques précisions supplémentaires.

Je pense en effet que notre camarade Lejeune exprime assez bien les raisons qui nourrissent la combativité d'un grand nombre de jeunes enseignants du second degré, en même temps que la cynisme utilisation qui en est faite par les dirigeants de la tendance ex-cégétiste à l'intérieur de notre syndicat.

x x x

Lejeune a raison de souligner à quel point la situation des enseignants s'est dégradée. Je lui reproche simplement de n'avoir pas précisé, dans le cadre d'une lettre qu'il adresse à un journal non-enseignant, que les « 60 heures réelles » dont il parle ne sont pas des heures effectives d'enseignement, mais l'ensemble des heures de préparation, correction de devoirs, etc... que l'enseignant doit fournir pour assurer un service, plus lourd à cause des conditions de travail, mais non pas plus lourd numériquement, puisque en dehors des 18 heures de son service et des 2 heures supplémentaires qu'on peut lui imposer, le certifié — la catégorie de base de l'enseignement — est en droit de refuser toute heure d'enseignement supplémentaire.

Il a raison aussi d'aborder le problème de l'« enseignement au rabais » qui prend effectivement, ces dernières années, de scandaleuses proportions — les enseignants au rabais sont des camarades qui exercent les fonctions de professeur, sans en avoir le titre ni le salaire — mais il a tort de dire que ce sont la grande majorité des enseignants, les 3/4, qui travaillent au rabais. La proportion réelle d'« enseignants au rabais », le 1/4 environ, est suffisamment scandaleuse en soi pour qu'on n'ait pas besoin de forcer la réalité.

Lejeune a raison de dire qu'il s'agit là d'une situation intolérable et que la majorité des enseignants, les jeunes en particulier, sont décidés à en sortir.

Il est pourtant impossible de le suivre lorsqu'il dit que ce sont « les bureaucrates syndicaux du SNES » qui portent la responsabilité d'une telle situation. Les enseignants ne sont pas les seuls à s'être battus en novembre pour obtenir des miettes. Dans d'autres corporations, on s'est battu pour rien l'an passé.

Il existe une situation d'ensemble des travailleurs français, dans laquelle il me permettrait de lui dire que Frachon et ses amis ont une responsabilité singulièrement plus lourde que celle des « bureaucrates syndicaux du SNES ». La guerre d'Algérie écrase de tout son poids nos revendications. Il s'est trouvé une époque — Lejeune est-il trop jeune pour se souvenir de 1956 ? — où le SNES, avec les autres organisations syndicales d'enseignants et la FEN, a pris parti sans hésiter contre les pouvoirs spéciaux de guerre. A cette époque, dans le SNES, un certain nombre de responsables ex-cégétistes — sont-ils des « bureaucrates » selon Lejeune ? — se solidarisaient ouvertement avec le vote des députés communistes au parlement en faveur des pouvoirs spéciaux dont Lacoste devait faire l'usage qu'on sait. Dès cette époque, dans

le SNES, face à la dégradation de la situation des enseignants, l'équipe des « bonzes » de la région parisienne, comme dit Lejeune, se prononçait pour la grève, et je le renvoie à ce sujet à un article de notre camarade Ruff qui proposait le recours à une action sérieuse de grève à l'époque où Guilbert et ses amis ex-cégétistes faisaient des rissettes au gouvernement de « gauche » de M. Guy Mollet. Il n'y a pas très longtemps, à la veille de l'action gréviste de novembre, nous nous sommes trouvés à la CA du SNES une petite minorité — dont Ruff et Chéramy — à opposer ce que nous pensions être la bonne voie, une grève de durée indéterminée, à la solution choisie par la majorité de ce jour-là et dont faisaient partie Guilbert et ses amis : les grèves tournantes.

x x x

Il est permis — et personnelle-

ment je ne m'en suis pas privé — de critiquer la façon dont a été effectivement conduite l'action au cours des grèves de novembre. Mais il n'est pas permis de dire, comme Lejeune, que cette action a été « sabotée » par la direction. Les « bonzes » du SNES, comme dit Lejeune, ont, eux, au moins lancé une action d'envergure, car les grèves tournantes par académie, si elles n'étaient pas la meilleure arme, avaient le mérite de rompre avec la tradition de passivité des directions syndicales, et notamment de celles qui sont dirigées par des stalinistes. Elles étaient tout de même un moyen d'action autrement plus sérieux que les grèves de professeurs « tournantes suivant la spécialité » (Lundi, grève des professeurs de mathématiques, mardi des philosophes, mercredi, des physiciens, etc.). Je ne plaisante pas ! qu'avaient proposées, sans rire bien entendu, certains amis de Guilbert — et de Lejeune ? — Nous attendons avec impatience qu'un ami de Lejeune nous narre dans le détail les « succès » obtenus pendant la même période par la direction du Syndicat des Cen-

(Suite page 3).

On ferme...

LE ministre payé 300.000 fr. par mois pour s'occuper de « l'Education Nationale », vient de nier le droit de grève des travailleurs en jetant à la rue les salariés des théâtres lyriques nationaux. Ceux-ci conduisaient des grèves « tournantes » ou « surprise » parce qu'ils refusaient l'aumône de 10 % lachée par le dit politicien.

Il est vrai que la direction des bibliothèques de ce même ministère vient de se voir répondre, par un quelconque « contrôleur financier », que si elle ne trouvait pas de gardiens ou magasiniers pour les bibliothèques, elle n'avait qu'à « fermer les salles de lecture », comme cela avait eu lieu dans les musées nationaux !

Il est évident que, si cette réponse a été faite, c'est parce que les « petites catégories » des gardiens-magasiniers exigeaient des augmentations de salaires. Clore les établissements culturels, voilà la vraie réforme « démocratique » de l'Enseignement possible pour la bourgeoisie : violer les droits des travailleurs, voilà les moyens d'essayer de faire accepter la misère et la décadence des établissements de l'Education Nationale...

On ne peut mieux marquer le lien qui associe la culture et le devenir des travailleurs.

Correspondant.

Le gérant : P. LAMBERT

IMPRIMERIE DAVY
53, r. de la Proce-sion, Paris XV

Après le licenciement de Raguin :

UNE REUNION PUBLIQUE DU P.C.I.

A la suite du licenciement scandaleux de notre camarade Claude Raguin — que « LA VERITE » a rapporté dans son précédent numéro — le P.C.I. (trotskyste) a organisé une réunion le jeudi 27 février 1958 à Maisons Alfort.

Devant cette obstination du P.C.I. à défendre ses militants atteints par la répression patronale, la direction Gondolo n'en peut plus : elle tremble et c'est pourquoi elle demande l'appui de la police.

Celle-ci envoyait une 4 cv. sur la place de la Gare, puis un car de police devant le café où se tenait la réunion.

Malgré ces méthodes d'intimidation du patron de combat de chez Gondolo, la réunion rassembla de nombreux camarades qui voulurent

manifestar leur solidarité au jeune travailleur licencié.

Daniel Renard, au nom du parti, dans un court exposé, expliqua comment préparer la riposte ouvrière ; la première façon de concrétiser la lutte contre les licenciements, les bas salaires, les cadences, le chômage, c'est de soutenir Claude Raguin. Comment le soutenir ?... En formant un Comité de défense de Raguin. Sa constitution infligera une défaite aux provocations patronales, permettra de

Un tract avait été diffusé le jour même à la biscuiterie Gondolo pour annoncer la tenue de cette réunion. C'était le deuxième que les trotskystes sortaient depuis le licenciement de Raguin.

s'opposer catégoriquement aux prétentions de ce « patron de droit divin » qui distribue des blâmes, des mises à pieds et licencie les travailleurs comme bon lui semble, lorsque leurs opinions ne lui conviennent pas.

Renard continua son exposé en expliquant que les travailleurs devaient s'organiser pour préparer les luttes futures et que seule la grève générale pourra arracher des salaires décents, une augmentation substantielle égale pour tous, le

retour au pouvoir d'achat de 1938.

Ensuite, une discussion s'engagea entre les ouvriers présents.

La conclusion qui se dégage de cette réunion c'est que, malgré tous les obstacles, les travailleurs sont résolus à préparer l'action, bien qu'ils se rendent compte qu'une répression farouche peut s'abattre sur eux à l'intérieur de la biscuiterie Gondolo.

M. Scelles et ceux qui sont sous ses ordres peuvent perdre leur arrogance car, déjà, plusieurs travailleurs ont décidé de former ce Comité de défense du licencié, première forme d'action contre l'offensive patronale, premier pas de la riposte ouvrière qui, demain, obligera le patron à reculer.

Correspondant Gondolo.